

10

Gestion des Revenus Pétroliers: Le Rôle de la Banque Mondiale dans le Cadre du Projet d'Exploitation Pétrolière et de Pipeline Tchad-Cameroun

Comment s'assurer de l'utilisation des revenus pétroliers pour le développement et la réduction de la pauvreté ?

By Emmanuel Noubissié Ngankam

1. Contexte

→ Présentation du Projet

Le projet d'exploitation pétrolière et de pipeline Tchad-Cameroun est la réalisation la plus importante sur le continent africain en matière d'infrastructure énergétique. D'un montant estimé à 3,7 milliards de dollars, il est en grande partie financé par des partenaires industriels privés (Exxonmobil, Petronas, Chevron Texaco). Ce Projet comporte le forage de près de 300 puits dans les champs pétroliers de la région de Doba au Sud du Tchad et la construction d'un Oléoduc de transport à l'exportation long de 1070 km environ et traversant le Cameroun sur près de 890 km pour aboutir à un terminal off-shore de chargement, de stockage et de déchargement. Avec des réserves dont l'exploitation pourrait se faire à un rythme moyen de 225 000 barils /jour sur près de 30 ans, le Tchad pourrait engranger plus de 2 milliards de dollars pendant la période d'exploitation. Il est à noter que ce calcul a été fait sur la base du baril de pétrole à 16 dollars environ et qu'il s'agit là uniquement des revenus directs. Quant au Cameroun, le projet lui rapportera en revenus directs 500 millions de dollars pendant la période d'exploitation.

→ Situation Socioéconomique du Tchad

Le Tchad est l'un des pays les plus pauvres du monde. Près de 80% des 8 millions de Tchadiens, vivent avec moins de 1 dollar US par jour soit environ 600 F CFA. Cette extrême pauvreté se manifeste entre autres par un certain nombre de fléaux tels que le taux élevé de mortalité infantile (1 enfant sur 6 meurt avant l'âge de 5 ans), la malnutrition, les difficultés d'accès aux services sociaux de base. Le taux d'alphabétisation est de 49% pour les hommes et 31% pour les femmes.

Par ailleurs, avec près de 90% de ses 1 284 000 km² constitués de désert aride et semi-aride, la base de développement économique du Tchad est extrêmement étroite et son potentiel de croissance réduit.

Dans un tel contexte, l'exploitation du pétrole, dont la découverte date de 30 ans, offre ainsi au Tchad et aux Tchadiens une opportunité unique de prouver au monde que la pauvreté n'est pas une fatalité: pourvu que toutes les ressources du pays soient exploitées et gérées dans l'intérêt de l'ensemble de la collectivité, et ce avec l'aide des partenaires au développement, dont la Banque Mondiale.

→ Mission de la Banque Mondiale

Fondée en 1944, la Banque Mondiale est une institution financière internationale dont les actionnaires sont les pays membres. Sa mission est d'assister ces pays membres dans leur développement économique et social à travers des prêts, des crédits et des services multiformes. Son ultime objectif est la réduction de la pauvreté à travers le monde, comme indiqué dans la Déclaration de Mission (Mission Statement) du Groupe de la Banque Mondiale: *A World Free of Poverty*. Cette déclaration est un engagement fort qui résume l'ampleur de la tâche, les ambitions de la Banque Mondiale, et motive son action à travers le monde, particulièrement dans les pays en développement.

2. Rôle de la Banque Mondiale Dans la Réalisation du CCPP

Le label de la Banque Mondiale restera à jamais intimement lié au projet d'exploitation pétrolière du Tchad tant l'engagement de cette institution auprès des deux Gouvernements du Cameroun et du Tchad aura été déterminant à toutes les étapes de la conception et jusqu'à la mise en œuvre du projet. Cet engagement a consisté d'abord à accompagner les deux pays lors des négociations. L'issue des négociations n'aurait certainement pas été la même si les deux gouvernements s'étaient retrouvés seuls face à des géants pétroliers préoccupés par la rentabilisation de leurs investissements. Toutes les précautions sociales et environnementales prises dans le cadre du projet et consignées dans le Plan de Gestion Environnementale (PGE) ont été inspirées par les Politiques de Sauvegarde de la Banque Mondiale. Elles furent imposées aux compagnies pétrolières malgré leurs réticences. C'était à prendre ou à laisser.

Outre son accompagnement dans la phase de négociation et l'imposition des mesures de protection sociales et environnementales, la Banque Mondiale s'est engagée financièrement en accordant des prêts de 40 millions de dollars environ pour le Tchad et 53 millions pour le Cameroun, en vue de leurs prises de participa-

tion dans le capital de TOTCO (Tchad Oil Transportation Company) et COTCO (Cameroon Oil Transportation Company).

Par ailleurs, la SFI, filiale de la Banque Mondiale spécialisée dans le financement du secteur privé, a apporté au Consortium un concours financier de l'ordre de 200 millions de dollars. La Banque Mondiale a également participé au monitoring du projet, avec le dispositif suivant: (i) l'équipe de supervision de la Banque basée à N'Djaména, à Yaoundé et à Washington (ii) le Groupe Externe de Surveillance de la Conformité Environnementale plus connu sous l'acronyme ECMG (iii) le Groupe International Consultatif (GIC) et (iv) le Panel d'Inspection dont le système de fonctionnement est un modèle unique au monde.

Lors de la conception du projet, la Banque Mondiale s'est rendu compte de ce que l'exploitation pétrolière poserait au Gouvernement Tchadien deux gros défis: celui de la gestion des impacts sociaux et environnementaux du projet et celui de la gestion des revenus pétroliers. Pour y faire face, la Banque Mondiale a accordé à ce Gouvernement deux crédits pour financer deux projets: (i) le Projet de Renforcement de Capacité de Gestion du Secteur Pétrolier et (ii) le Projet de Gestion Economique à l'Ere Pétrolière (GEEP)

→ La Gestion Economique à l'Ere Pétrolière (GEEP)

Le Projet GEEP d'un montant de 17,5 millions de dollars US soit environ 10,5 milliards de francs CFA, aidera le Tchad à se doter des capacités nécessaires pour mettre en œuvre sa stratégie de gestion des revenus pétroliers. Le projet comporte cinq composantes :

- *Le Renforcement de la gestion des finances publiques*: cette composante qui permet d'améliorer l'efficacité, la transparence et le contrôle de la gestion des finances publiques, bénéficie d'un financement de la Banque Mondiale de 7,7 millions de dollars US (4,62 milliards de F CFA). Le projet contribue à améliorer et rationaliser le cycle budgétaire dans son ensemble: cadre macro-économique, programmation budgétaire, mobilisation des recettes, circuits de dépenses, gestion de trésorerie, contrôle interne et audit. Ce projet comporte notamment:
 - Les logiciels SYGADE et SIDONIA pour la gestion de la dette publique et pour le traitement des informations de douane (en cours d'installation.)
 - Le rapport d'exécution pour le budget 2000, remis au Parlement au moment de la discussion du budget 2002
 - La sélection d'un Institut de formation des cadres chargés de la gestion des revenus pétroliers. Le Ministère des Finances a recruté 15 jeunes économistes qui viendront en appui à la Direction Générale du Budget.

- *L'établissement d'une base statistique et d'une stratégie de lutte contre la pauvreté*: Dotée d'un crédit IDA de 2,8 millions de dollars USA, soit environ 1,68 milliard de francs CFA, cette composante contribue à la stratégie de lutte contre la pauvreté grâce à une base de données et un système d'information sur la pauvreté. Une base d'analyse et d'orientation pour l'affectation des ressources publiques et l'évaluation de l'impact des dépenses publiques sur la réduction de la pauvreté. C'est ainsi que le lancement de l'enquête budget des ménages (ECOSIT 2) a démarré en février 2003. Par ailleurs, La Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté (SNRP) a été finalisée par le Comité de Pilotage et adopté par le Gouvernement en juin 2003.
- *La valorisation des ressources humaines*: Mise en place de la réforme de l'administration publique, en accordant la priorité à la réforme institutionnelle et au personnel (organisation, descriptions de poste, formation, recrutement, système d'incitations, contrôle) dans des administrations économiques pilotes. À ce titre, une évaluation institutionnelle examinera le rôle de l'État, le statut des personnels de la fonction publique sera actualisé et un rapprochement des fichiers de la Solde et de la Fonction publique sera effectué pour éliminer les employés "fantômes".
- *Suivi de la réforme économique et coordination du renforcement des capacités nationales*: Cette composante d'un montant de 3,1 millions de dollars (1,86 milliards de F CFA), est destinée à soutenir les structures chargées du suivi de la réforme économique.
Cet appui multiforme de la Banque Mondiale dans le cadre du projet Pétrole vient consolider tout un programme de partenariat que cette institution entretient avec le Tchad en vue d'éradiquer la pauvreté. Mais il est évident que le concours de la Banque Mondiale ainsi que celui des autres partenaires au Développement, bien qu'importants, ne sont que des appuis. Le Développement du Tchad se fera par les Tchadiens eux-mêmes.
- *Le contrôle et la surveillance*: Mise en place de moyens de surveillance au sein de la branche judiciaire du gouvernement et de la société civile, ainsi que l'information et la consultation de la société civile sur la mise en œuvre de la stratégie de gestion des recettes pétrolières. Le financement de cette composante est de 1,2 millions de dollars (environ 720 millions de F CFA). Dans le cadre de cette composante, la Chambre des Comptes de la Cour Suprême a réalisé l'audit du bonus pétrolier et celui des fonds PPTE. Elle a préparé le rapport sur l'exécution du budget 2000. Ces activités, ainsi que l'appui qui lui a été donné par des institutions similaires, lui ont permis de renforcer ses capacités.

Par ailleurs, le Collège de Contrôle et de Suivi des Revenus Pétroliers (CCSRP), véritable gendarme de la gestion des revenus pétroliers, s'est installé dans ses nouveaux locaux construits par le projet. Il a publié un premier rapport annuel d'activités et son manuel de procédures est en cours de finalisation. Le staff d'appui est également en place.

Le CCSRP, constitue l'un des dispositifs contenus dans une loi votée en Décembre 1998 par le parlement tchadien et promulguée en Janvier 1999 par le Président de la République. Cette loi est la substance de ce qu'il est convenu d'appeler le modèle tchadien.

3. Gestion des Revenus Pétroliers: Le Modèle Tchadien

Depuis le démarrage des négociations en vue de l'exploitation du pétrole Tchadien, deux préoccupations majeures hantent les esprits et sont au cœur de la controverse: les impacts environnementaux et sociaux, et la gestion des revenus pétroliers.

En effet, se fondant d'une part sur les expériences d'un certain nombre de pays producteurs de pétrole où richesse du sous-sol rime avec misère des populations, et d'autre part sur une image du gouvernement Tchadien, détériorée notamment par la longue période d'instabilité qu'a connue ce pays, la communauté internationale et une partie de l'opinion nationale n'ont de cesse que de clamer leurs doutes quant à la capacité et à la volonté des dirigeants tchadiens de gérer les revenus pétroliers dans la plus grande transparence et dans l'intérêt de tout le peuple.

Prenant très au sérieux ces récriminations, le gouvernement Tchadien, sous la houlette de la Banque Mondiale, a donné le gage de sa bonne foi en mettant en place un arsenal législatif et réglementaire que l'on pourrait qualifier sans exagération de révolutionnaire.

Cet arsenal est bâti autour de la loi 001/PR/99 du 11 Janvier 1999 portant sur la Gestion des Revenus Pétroliers qui détermine les modalités d'affectation des revenus pétroliers et crée le Collège de Contrôle et de Suivi des Revenus Pétroliers (CCSRP). Cette structure indépendante a pour mission de (i) vérifier la conformité des engagements sur les comptes spéciaux avec la loi des finances et (ii) contrôler et autoriser l'affectation des fonds et les décaissements des comptes spéciaux. Elle est composée de:

Un Magistrat, membre de la Cour Suprême,

- *Deux députés (en attendant la création du Sénat qui y sera représenté par un de ses membres)*
- *Le Directeur National de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC)*

- *Le Directeur du Trésor*
- *Un représentant de l'Association des Droits de l'Homme*
- *Un représentant des ONG locales*
- *Un représentant des syndicats*
- *Un représentant des confessions religieuses (alternant entre Musulmans, Catholiques et Protestants).*

4. Un Modèle Révolutionnaire, Unique au Monde

L'indépendance de ce Collège est consacrée par la présence en son sein de quatre représentants de la Société Civile, d'un Magistrat membre de la Cour Suprême, institution garante de l'indépendance du pouvoir judiciaire, et de deux parlementaires élus du peuple. Les deux autres membres, bien que très liés à la volonté du pouvoir exécutif, ne sont pas moins de hauts commis de l'Etat, soucieux de préserver leur probité. Bien plus, l'article 12 du décret 168/PR/2001 portant sur l'Organisation et le fonctionnement du Collège, stipule que «*en Session ordinaire, le Collège ne délibère valablement qu'en présence d'au moins deux tiers de ses membres présents ou représentés*», c'est à dire six voix sur neuf. En session extraordinaire, cette majorité est de sept voix sur neuf. Chacun peut apprécier la marge extrêmement étroite laissée à d'éventuelles velléités de manipulation des membres du CCSR.

Par ailleurs, l'article 3 de cette même loi stipule que les ressources directes (...) sont déposées sur le compte d'une institution financière internationale spécialement ouvert pour l'Etat Tchadien et appelé compte séquestre off-shore. Elles sont réparties selon les modalités ci-après :

- 90% sont versés sur des comptes spéciaux du trésor domiciliés dans une ou deux banques primaires sur place ;
- le reliquat de 10% est déposé sur un compte d'Epargne ouvert dans une institution financière internationale au profit des générations futures.

D'autre part, il faudrait rappeler que les ressources directes déposées sur les comptes spéciaux (90% des ressources totales) sont affectées de la manière suivante :

- 80% sont destinés aux dépenses relatives aux secteurs prioritaires (Education, Santé, Infrastructure, Développement rural, Environnement et Ressources en Eau)
- 15% sont destinés à couvrir les dépenses de fonctionnement et d'investissement courants de l'Etat pour une période de cinq ans à compter de la date de production,

- et 5% sont destinés aux collectivités décentralisées de la région productrice de pétrole.

En attendant de pouvoir juger de la bonne application de ce dispositif, il faudrait en apprécier le caractère novateur. Un tel dispositif ne figure dans aucun arsenal juridique des pays producteurs de pétrole. Seule la Norvège, troisième producteur mondial, a un dispositif relativement comparable à certains égards.

Au-delà de toutes les conjectures, le gouvernement Tchadien est dans la ligne de mire de la communauté internationale et face à son propre destin. C'est le lieu de rappeler que le bon fonctionnement du CCSRP est l'une des conditions à l'assistance de la Banque Mondiale, qui suspendrait tout financement en faveur du Tchad s'il y avait entrave à l'indépendance du Collège et à son bon fonctionnement.

5. Le Modèle Tchadien Est-Il Transposable?

On serait tenté de répondre par l'affirmative. Bien évidemment, cela ne peut se faire qu'avec la volonté des Etats. La Banque Mondiale n'a pas les moyens d'imposer un tel dispositif aux pays producteurs de pétrole ou autres minerais, sauf bien évidemment si elle est partie prenante dans le projet.

De notre point de vue, outre l'implication de la Banque Mondiale dans des projets d'exploitation minière, plusieurs facteurs favoriseraient la reproduction du modèle Tchadien :

- 1 Les résultats produits par ce modèle notamment en termes de transparence et de bonne gestion, seraient un argument décisif pour sa reproduction. Ceci suppose l'affectation effective des ressources pétrolières suivant les dispositions légales et réglementaires s'y rapportant, l'indépendance réelle du Collège de Contrôle, le recul effectif de la pauvreté.
- 2 La consolidation et le raffermissement de la démocratie dans les pays en développement. Il est indéniable que la culture et le débat démocratique sont des vecteurs de transparence dans la gestion des affaires publiques. Ils sont le socle de la gouvernance.
- 3 L'émergence dans les pays d'institutions fortes et stables, corollaire de la démocratie.
- 4 L'émergence dans les pays producteurs de pétrole d'une société civile structurée, forte et responsable.
- 5 La volonté politique des dirigeants des pays producteurs de pétrole.
- 6 L'implication financière de la communauté internationale sur le plan tant multilatéral que bilatéral.

7 Le regard critique et constructif de la société civile internationale qui, il faut le reconnaître, a joué un rôle extrêmement positif en ce qui concerne le Tchad, bien qu'à maints égards, certaines de ses composantes n'aient pas toujours été objectives dans leurs prises de position.

8 La volonté politique des dirigeants des pays producteurs de pétrole.

En tout état de cause, le gouvernement Tchadien est dans la ligne de mire. Selon des sources concordantes, lors des récents troubles à Sao tomé et Principe, l'une des revendications d'une frange de l'armée était la gestion des futurs revenus pétroliers suivant le «modèle» tchadien. Cela est révélateur de ce que ce «modèle», bien que n'ayant pas encore produit ses effets, suscite déjà un intérêt bienveillant et des préjugés favorables.

10 / COMMENTAIRES

Trois Commentaires sur le Projet

By (1) Dobian Assingar
(2) H. Ndoumbe Nkotto
(3) Thérèse Mekombe

(1) Le Rôle de la Banque Mondiale

Le 6 juin 2000, le Conseil d'Administration de la Banque Mondiale s'était prononcé en faveur du financement du projet d'exportation du pétrole tchadien, via un pipeline traversant le Cameroun. Cette décision d'investissement s'appuyait sur la perspective des revenus considérables qui devaient être générés par l'exploitation des gisements découverts, il y a une trentaine d'années, dans la région de Doba, au sud du Tchad. Ces revenus devaient permettre de doter le pays de moyens supplémentaires destinés à lutter contre la pauvreté qui frappe plus des trois quarts de la population. Cette décision venait au terme de quatre années de débats, alimentés par la mobilisation massive d'ONG de développement et d'organisations de défense des Droits de l'Homme au Tchad, au Cameroun, aux Etats-Unis et en Europe. Cette mobilisation avait permis d'améliorer de nombreux aspects de ce dossier, en particulier les conditions d'indemnisation des populations touchées et la gestion des revenus pétroliers. Les responsables de la société civile ayant mené ces négociations ont été qualifiés, à tort ou à raison, d'«ennemis de la nation».

Les ONG de développement et les organisations de défense des Droits de l'Homme ont toujours posé des conditions précises sur les plans social et environnemental et quant à la transparence dans la gestion des revenus pétroliers. Mais c'est la façon de faire dans ce projet qui est contestée. Les craintes de la société civile sont fondées sur des exemples éloquentes des précédents projets de pétrole réalisés entre autre en Angola, au Gabon, au Nigéria, au Congo, au Vénézuéla et en Birmanie. Ces pays qui sont des grands producteurs de pétrole pourtant, ne connaissent ni bonheur, ni prospérité. Les ONG veillent à ce qu'il n'en soit pas ainsi pour le Tchad. Le conflit d'idées est donc né de ces craintes. Dans l'histoire pétrolière, marquée en Afrique, en Birmanie, au Vénézuéla ou ailleurs par des violations massives des Droits de l'Homme, des retombées économiques négligeables malgré l'afflux de devises ont été enregistrées. On assiste à un accroissement des inégalités de la rente par des élites corrompues et voraces n'ayant aucun souci de la chose publique et de l'intérêt général de leur peuple. Dans la plupart des pays

producteurs cités, le pétrole n'a apporté que des guerres, de la désolation et de la misère noire dans chaque famille. A ces catastrophes honteuses, il faut ajouter le surendettement de ces Etats devenus de plus en plus pauvres alors que l'or noir devrait en principe contribuer à lutter contre la pauvreté. En ce qui concerne l'Afrique en particulier, on assiste malheureusement dans le sens inverse à un enrichissement illicite et insolent des personnes censées être les dirigeants de nos Etats. Ce sont les mêmes qui bradent les ressources nationales qui contribuent à améliorer sans cesse le résultat des sociétés pétrolières de plus en plus riches appartenant aux Etats puissants de ce monde. Ce sont aussi ces mêmes dirigeants qui drainent à leur profit d'énormes capitaux vers les banques étrangères hors du continent, et cela au détriment de l'économie africaine.

Voilà la façon dont nos dirigeants gèrent les ressources pétrolières. Si nous n'en prenons pas conscience en tant que société civile, afin de mieux nous organiser et nous imposer face à la puissance des Etats en influençant les décideurs pour qu'ils changent les politiques et les pratiques, la tragédie se poursuivra encore long-temps (surtout en Afrique). C'est une question de responsabilité! La plus grande partie de l'argent du pétrole en Afrique a malheureusement servi à enrichir les hommes du pouvoir au détriment de la majorité, à acheter les armes utilisées pour les massacres des populations sans défense, sans que justice ne soit rendue aux victimes, ni à leurs familles. Les dirigeants africains ont fait de l'argent du pétrole leurs ressources personnelles, considérant qu'ils n'avaient de compte à rendre à personne.

Les exemples sont éloquentes et les faits parlants. Peut-on être certain que le cas du Tchad sera différent des autres cas, que mon pays ne sera pas aussi endetté que le Congo par exemple? La Banque Mondiale peut-elle nous assurer que la seule loi portant sur la gestion des revenus pétroliers, dans un pays gangrené par la corruption et l'impunité et reconnu comme tel, garantira la transparence dans la gestion des revenus du pétrole. Les défis sont nombreux et les enjeux énormes pour la Banque Mondiale qui a pris cette lourde responsabilité en donnant sa caution au financement du projet pétrolier du Tchad. Elle vient de mettre ainsi en jeu sa propre crédibilité en cas d'échec de ce projet.

Ce projet méritait-il alors d'être attaqué comme il l'a été par la communauté nationale et internationale d'ONG de développement et d'organisations de défense des Droits de l'Homme, quand des violations bien plus graves des droits politiques, économiques, sociaux et environnementaux liés à l'exploitation du pétrole sont observés partout ailleurs dans les pays producteurs de pétrole? Je suis tenté de répondre oui. Même si l'on considère le pétrole comme une opportunité pour le Tchad, le sens de la responsabilité voudrait que nous surveillions les effets négatifs de ce projet sur l'environnement, la santé, les droits des populations ainsi que la

gestion des revenus afin de réduire effectivement la pauvreté. Avons-nous le droit de rester les bras croisés en assistant à la catastrophe et au dérapage avant de réagir? Le sens du devoir nous impose de dire non.

La Banque Mondiale ainsi que le consortium me diront sans doute que beaucoup de choses ont été faites pour que ce projet soit socialement et écologiquement responsable, que le projet s'inscrit dans la logique nouvelle: celle de l'habillement écologique et social du comportement des firmes multinationales, que la loi sur la gestion des revenus pétroliers et la mise en place d'un Collège de Contrôle et de Surveillance des Revenus Pétroliers au Tchad, constituent autant de garanties pour gérer dans la transparence les revenus du pétrole afin de réduire la pauvreté etc, etc... Mais il y a des questions auxquelles la Banque Mondiale n'aura aucune réponse, malgré ses louables intentions, dès que le premier baril de pétrole quittera le port de Kribi (et je reviendrai dessus). Ce projet financé avec l'aval de la Banque Mondiale présente de nombreux enjeux politiques, économiques, sociaux et culturels. Sur le plan politique, il fait ressortir le caractère international avec la caution de la Banque Mondiale qui engage bon nombre de pays membres de cette institution financière internationale ayant voté pour le financement du projet. L'échec de ce projet pourrait donc être considéré comme étant imputable non seulement à la Banque Mondiale, mais aussi à ces Etats qui ont voté pour ce projet. La Banque Mondiale ne doit pas perdre de vue que derrière son aval de financement (donné de bonne foi sans doute), existe le consortium pétrolier qui ne cherche que son profit. Ne nous voilons pas la face car l'expérience a toujours montré que ces sociétés géantes et puissantes imposent généralement leurs lois partout où elles passent si elles ne rencontrent pas de résistance.

Pour le consortium, il s'agit de rentabiliser les lourds investissements consentis. Celui-ci n'apporte pas en fait de l'aide, il fait du commerce dans le vrai sens du terme, qu'on le veuille ou non, avec l'idée classique de recherche maximale de profit, pendant que la Banque Mondiale parle de projet de Développement. Mais à qui va profiter réellement le pétrole dont on parle tant ? Dès le départ déjà, trop de privilèges ont été accordés au consortium avec qui le gouvernement Tchadien a signé un contrat totalement déséquilibré (frais de prospection, franchises douanières sur les matériels importés, exonérations sur les salaires, etc.). Comme on peut le remarquer, le consortium bénéficie à la fois d'exonérations fiscales considérables du Tchad, des cautions du gouvernement et de la Banque Mondiale, et de «l'effet catalyseur» de cette dernière pour mobiliser une part essentielle du financement. En l'état actuel, le contrat passé entre le Tchad et le consortium obéit à la seule logique des rapports de force commerciaux. Le «coup de pouce» apporté par la Banque Mondiale aurait dû permettre de corriger cette situation. Malheureusement tel ne fut pas le cas.

Concernant la gestion des revenus, vous conviendrez avec moi que les lois ne valent que par leur application, et c'est là que résident les véritables problèmes au Tchad. Ce n'est pas la loi sur la gestion des revenus pétroliers qui règlera la question de la transparence dans ce domaine, ce n'est pas non plus le Collège de Contrôle et de Surveillance des Revenus Pétroliers qui y parviendra si cette institution ne reçoit pas un soutien politique fort pour mener à bien sa mission. C'est une réelle volonté politique de régler les problèmes qu'il faut. Malheureusement, cette volonté politique est totalement absente dans mon pays, et qui plus est, l'Etat ne cesse de violer ses propres lois, créant ainsi le terrain pour une impunité chronique et entretenue. Que faire dans de pareils cas ?

Par ailleurs, il y a un certain nombre de choses que la Banque Mondiale doit faire avant le démarrage du projet. Elle doit comprendre que c'est avant même la mise en œuvre du projet qu'elle peut exercer une pression efficace sur l'Etat tchadien. C'est à cette phase qu'elle doit exiger de bonnes conditions environnementales et de développement, la bonne gouvernance, le respect des Droits de l'Homme, etc. Une fois le projet démarré, il est évident que la société civile tchadienne diabolisée pour ses revendications se retrouve seule face à un Etat puissant qui aura déjà obtenu le financement qu'il recherche, le pétrole et l'argent du pétrole. La Banque Mondiale se rendra alors très vite compte qu'elle n'a aucune emprise sur le gouvernement du Tchad qui évoquera à tout moment la question de la souveraineté des Etats pour se soustraire à ses engagements avec la fin de la construction du pipeline.

Alors la Banque Mondiale sera-t-elle prête à appliquer réellement et efficacement son pouvoir de sanction économique et de veto en cas de dérapages du gouvernement ? A toutes ces interrogations, je pense que la Banque Mondiale est mieux placée pour donner des réponses. Cependant, je peux conclure qu'il est temps pour la Banque Mondiale de concevoir la lutte contre la pauvreté non comme un simple moyen de réparer les dégâts subis par les exclus du marché que nous sommes, mais comme un objectif à la fois social, politique et économique.

(2) La Réalité Sur le Terrain

Les moniteurs du CPSP associés au suivi du déroulement des activités sur le terrain, tout en n'ayant reçu aucune formation spécifique, ont toutefois constaté de nombreuses situations de non-conformité sur le plan environnemental qui n'ont pas été relevées et n'ont en général pas fait l'objet des processus de rectification qu'elles appelaient.

Concernant la protection des ressources en eau, on a observé l'interruption des masses d'eau due à des activités de construction diverses, l'accumulation des sédiments, ce qui a entraîné la prolifération de masses d'eau stagnantes, rapidement nauséabondes, et a souvent annihilé les possibilités d'approvisionnement en eau potable des populations. On a noté également la pollution des cours d'eau et la dégradation des puits d'eau dans les villages. Dans le domaine de la protection des infrastructures de développement, on a constaté la dégradation des routes due à l'érosion, parfois leur reprofilage sans canaux d'évacuation des eaux, les populations étant parfois contraintes de le faire elles-mêmes. De nombreuses infrastructures ou ouvrages préexistants ont été détruits ou sérieusement affectés par les travaux de construction (engins lourds, etc.) mettant en péril les possibilités de circulation entre des villages ou des arrondissements. Quant à la protection des terres, plusieurs carrières d'emprunt n'ont pas été suffisamment restaurées, présentant des trous favorables aux inondations en saison des pluies, et présentant le problème de l'infertilité et de leur inaptitude à l'agriculture. Concernant la préservation de la biodiversité, les travaux de la FEDEC n'ont toujours pas effectivement démarré sur le terrain, en raison des parcs des Mbam Djerem et Camp-Ma'an. Malgré la fuite des animaux à cause de la destruction de leur habitat et du bruit exagéré des engins, la pression par la chasse a été réelle, se traduisant par une augmentation des prix du gibier à cause de la demande induite par la présence des employés du projet et leur pouvoir d'achat relativement élevé.

Face à ces dysfonctionnements, on a vu s'élever une résistance populaire. Des plaintes ont été déposées auprès du Panel de la Banque Mondiale. Elles s'appuyaient sur des cas patents de non-conformité observés (Mpango à Kribi ou Kour Mintoum chez les pygmées, Nkonzok II près de Ngoumou ou ailleurs). Les résultats de l'investigation figurant dans le rapport du Panel d'Inspection ont surpris et déçu la société civile, par leur caractère globalement qualifié de partial.

Sur le plan socio-économique, le mirage des gros salaires du projet s'est rapidement estompé avec les réalités vécues par les populations sur le terrain. De très nombreuses plaintes ont été formulées par les populations sur la réalisation des recrutements: base tribale, monnayage et transactions selon le travail demandé. Pour la plupart des employés, le recrutement ne se fait sur la base d'aucun contrat écrit. Les employés travaillent 11 à 12 heures par jour et sept jours sur sept y compris les jours fériés. La question de la non-application d'un barème pétrolier existant d'après la loi n° 96/141 du 5 août 1996 portant sur le régime du transport par pipeline des hydrocarbures en provenance des pays tiers, envenime largement les relations entre les employeurs et les employés.

De nombreux problèmes restent à résoudre et compliquent aujourd'hui le processus dit de clôture sociale où les compagnies pétrolières obtiennent un quitus

par rapport au règlement des cas de contestation relevés. Les populations locales riveraines du pont sur le Lom ont multiplié des requêtes pour le maintien du pont en vue du désenclavement de la région. Divers arguments ont été développés par la suite pour ou contre l'enlèvement du pont, tendant à donner l'impression d'une réelle difficulté à concilier la protection de l'environnement et le développement. Toutes ces sollicitations se sont révélées n'avoir aucun effet puisque le pont a finalement été enlevé. Les mesures d'apaisement retenues par le Gouvernement et annoncées aux populations depuis plusieurs mois n'ont toujours pas connu de début de réalisation, ce qui du reste semblait prévu par des populations largement désabusées. La destruction de sites archéologiques a été observée et mentionnée dans des rapports officiels du Ministère en charge de la protection de sites culturels. Des mesures de compensation tels que des moyens pour la réalisation de fouilles aux abords immédiats des sites détruits auraient pu être mobilisées.

Ainsi, on peut mesurer sur le terrain la réalité de nombreuses conséquences sociales, économiques et environnementales du projet: préservation/destruction du tissu social des communautés locales, pollution des eaux, perte de la biodiversité, destruction des moyens de subsistance, accroissement des inégalités et hausse de la pauvreté. L'examen du déroulement du projet sur le terrain aura révélé l'existence de pratiquement tous les problèmes généralement rencontrés dans les projets mis en œuvre par les compagnies pétrolières: stratégies délibérées d'élimination de la représentation syndicale dans leur secteur, de démantèlement de toutes les procédures de contrôle social des travailleurs et de contournement du droit à la négociation collective, et des stratégies de domination et d'exploitation des peuples et communautés sur les territoires desquels elles travaillent.

Si l'on peut retenir que la Banque Mondiale a pu imposer, dans l'instruction du projet qu'elle a financé, des procédures relativement exigeantes en matière d'évaluation préalable d'impact sur l'environnement, de plan de management et d'audition publique, avec le souci de la participation des populations concernées et de la protection des peuples autochtones, les résultats obtenus sur le terrain posent la question de la valeur d'usage de ces procédures pour les administrations publiques concernées et les groupes de population qui auraient dû y trouver des garanties. Les prescriptions de la Banque ont été souvent interprétées à leur profit ou franchement détournées par les sociétés pétrolières, sans qu'il apparaisse clairement une capacité des organes étatiques en charge à faire respecter des normes et des engagements par ces opérateurs privés.

Les groupes sociaux ont été mis dans l'incapacité d'exercer les droits formellement prévus par ces procédures. Le plan de management environnemental a montré de sérieuses limites quant à sa capacité à prendre en charge des impacts spécifiques localisés. Le consortium et ses sous-contractants ont ainsi hérité la

charge de manager l'ensemble de ces impacts, procédure comportant un large conflit d'intérêts et qui a été généralement géré dans le sens des intérêts du consortium. La difficulté à exercer le droit à l'information, ainsi qu'à exiger le devoir d'information, associée à des situations de répression qu'ont dans certains cas connu les revendicateurs de ces droits, suscitent des interrogations et même franchement des doutes quant à la question de l'utilisation des revenus pétroliers pour le développement et la réduction de la pauvreté. Au point que les stratégies de résistance populaires développées dans les pays du Sud ont dans de nombreux cas trouvé des rails dans les pays industrialisés sous diverses formes, telles que l'appui en expertise et contre-expertise, les actions de boycott des compagnies pétrolières, et les rencontres d'explication avec des décideurs politiques.

(3) Le Collège de Contrôle

Le Collège de Contrôle a été créé en janvier 1999 par la loi 001PR99 et révisée par la loi 016 en son article 16 qui a revu sa composition et précise son caractère indépendant. Son rôle est de conduire les pouvoirs publics à utiliser les ressources pétrolières dans la lutte contre la pauvreté. La mission est précisée dans l'article 18 de la loi 001 qui stipule que le CCSRP vérifie la conformité des engagements sur les comptes spéciaux avec la loi des finances; autorise et contrôle les décaissements des comptes spéciaux et l'affectation des fonds, et que le collège est composé de 9 membres dont cinq représentants du gouvernement et quatre représentants de la société civile. Les membres, désignés par leurs organisations respectives, ont été confirmés par décret n°5558/PR/PM en 2001. Après cet acte, il a fallu attendre une année pour que le gouvernement songe à doter la structure de quelques moyens pour son installation. La Banque Mondiale a accepté de financer la construction des bureaux sur le crédit du projet «Gestion de l'Économie à l'Ère Pétrolière» (GEEP). Sur ce même fond, une dotation en matériel et fournitures de bureau et en équipement informatique a été mise à notre disposition.

Comme tous ceux qui suivent le projet du pétrole tchadien, un fonds appelé prime ou royalties a été donné au gouvernement et devrait être utilisé d'une manière transparente; c'est ce qui a amené à la mise en place du collège. Depuis, l'utilisation du reliquat qui est de 7.240.000.000 FCFA a été confiée au collège. Mais l'utilisation de ce reliquat est déplorable: deux années de report avec des projets ne respectant pas les conditions (un rejet, un avis de décaissement). Le plus grand problème reste le renforcement des capacités des membres pour leur permettre de mieux assumer leur mission de contrôle; à ce jour ils ont eu un voyage d'études en Norvège et ont reçu de l'Institut Français du Pétrole des infor-

mations concernant les différents contrats liant le gouvernement et le consortium, ainsi que sur le calcul du prix du brut, mais il leur reste beaucoup à apprendre dans ce domaine.

En tant que société civile chargée de dénoncer les mauvaises pratiques dans la gestion de la chose publique, nous devons être capable d'exercer notre rôle de contrôle; pour cela, un renforcement de nos compétences s'avère nécessaire. Mais les textes nous autorisent également à publier les rapports et nous allons user de cette possibilité pour informer l'opinion des dérives et des contraintes qui entravent notre mission.

A l'heure actuelle, nous ne pouvons pas encore parler d'espoir, mais nous pouvons déjà être fiers de ce que le Tchad, en tant que pays producteur de pétrole, n'est plus regardé seulement au travers de la guerre. Cependant, malgré les textes votés, les craintes initiales persistent, surtout concernant la gestion des revenus. Ces craintes sont malheureusement justifiées notamment par l'achat d'armes pour réprimer les soulèvements éventuels de la population contre les mauvaises pratiques, à l'exemple de certains pays. Une partie de la population va continuer à vivre dans la misère alors qu'un groupe va continuer à s'enrichir au détriment d'un développement durable du pays.

Même si au Tchad on n'en a pas mesuré les effets bénéfiques, l'expérience de la mise en place d'un instrument de contrôle tel que la loi 001 portant sur la gestion des revenus pétroliers mérite d'être tentée ailleurs, car elle sert tout au moins à dissuader ceux qui pratiquent la mauvaise gestion. La loi mérite de voir ses lacunes rectifiées avant d'être étendue à d'autres champs que ceux de Doba.